

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi 7 février 2022 à 18 h 30** sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand, par téléconférence conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Quatre citoyens ont assisté à la téléconférence

Sont présents : Mesdames Denise Corneau et Marie-Céline Hébert, Messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard

Ont motivé leur absence : Aucun

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de janvier 2022
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 janvier 2022
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 janvier 2022

3. Dossier mines

4. Rapport du maire

5. Période de question

6. Département de l'Administration

- 6.1 Annexe III Correspondance
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-04 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel
- 6.3 Majoration des taux et de l'échelle de salaire des employés syndiqués pour l'année 2022-2023
- 6.4 Radiation des mauvaises créances
- 6.5 Dossier de vente pour non-paiement de taxes : dépôt de la liste des immeubles devant être vendus
- 6.6 Dossier vente pour non-paiement de taxes : mandater un représentant
- 6.7 Équilibrage du rôle d'évaluation- Cycle triennal 2023-2024-2025
- 6.8 Dépôt de la 3^e programmation de la TECQ

7. Département de la gestion des ressources humaines

7.1 Démission de M. Patrick Douglas comme pompier

7.2 Entérinement des demandes de subvention salariale Emploi Été Canada

8. Département de l'Hygiène du milieu

9. Département des Travaux publics

9.1 Compte-rendu du département

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Compte-rendu du département

10.2 Adoption du règlement SQ 21-001 sur le stationnement

10.3 Adoption du règlement SQ 21-002 sur la sécurité, la paix et l'ordre

10.4 Adoption du règlement SQ 21-003 sur les nuisances

10.5 Adoption du règlement SQ 21-004 sur le colportage

10.6 Adoption du règlement SQ 21-005 sur les animaux

10.7 Adoption du règlement SQ 21-006 sur l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public

10.8 Adoption du règlement SQ 21-007 sur les systèmes d'alarme

10.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-03 uniformisé en prévention incendie

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Compte-rendu du département

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

12.1 Demande pour le programme *Pêche en herbe* de la fondation de la faune pour l'ensemencement des cours d'eau

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

14.1 Demande-Rallye Défi 2022

14.2 Demande à Poste Canada- Bris de service

14.3 Appui à la Fabrique pour réfection extérieure de l'église

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2022-02-20017

Ouverture de l'assemblée

Il est résolu

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-02-20018
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 10 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022

2022-02-20019
Lecture et adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 10 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022

Il est résolu

QUE la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2022-02-20020
Adoption des comptes fournisseurs au 31 janvier 2022

Il est résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 janvier 2022 pour un montant total de 238 265,91 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 23666 à 23728
- Les paiements directs 500812 à 500823
- Les prélèvements 5733 à 5766

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de janvier 2022

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de janvier 2022, pour une dépense totale de 49 172,93 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 janvier 2022

2022-02-20021

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 janvier 2022

Il est résolu

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 janvier 2022 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

3. DOSSIER MINES

Retour sur une rencontre qui a eu lieu à la fin de 211janvier entre Lomiko Metals et Marie-Céline Hébert

4. RAPPORT DU MAIRE

M. Pharand informe d'un prix de 1000 \$ attribué à un contribuable par le Club des Maraudeurs.

Les Brasseurs de Montebello ont inauguré une nouvelle bière à l'effigie du Loup-Garou de Duhamel.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de février 2022 ».

6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-04 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel

AVIS DE MOTION est donné par Denise Corneau à l'effet qu'un de règlement 2022-04 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel sera adopté à une séance ultérieure. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

6.3 Majoration des taux et de l'échelle de salaire des employés syndiqués pour l'année 2022-2023

2022-02-20022

Majoration des taux et de l'échelle de salaire des employés syndiqués pour l'année 2022-2023

CONSIDÉRANT la demande des employés syndiqués à l'égard d'une nouvelle majoration des salaires pour l'année 2022 jusqu'au 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de majorer les taux des salaires pour les employés syndiqués de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre la Municipalité et le syndicat;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent la directrice générale, madame Julie Ricard à conclure une lettre d'entente avec les employés syndiqués dans laquelle on stipule que :

- La majoration des taux et de l'échelle de salaire se détaille de la façon suivante; 3,75% ainsi que 2,25% totalisant 6% à compter du 7 février 2022 et jusqu'au 30 avril 2023 ;
- Cette majoration de 3,75 % ainsi que l'augmentation 2.25 % prévue à l'article 10.3 de la convention collective soit effective à compter du 7 février 2022 ;

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Radiation des mauvaises créances

2022-02-20023

Radiation des mauvaises créances

CONSIDÉRANT QUE, suivant la rénovation cadastrale effectuée sur le territoire de la Municipalité de Duhamel, plusieurs lots ont été inscrits sous le nom de personnes aujourd'hui décédées;

CONSIDÉRANT QUE des lots ont également été inscrits sous le nom de personnes qui ne souhaitent nullement prendre en charge des terrains ayant peu de valeur et impossible à développer;

CONSIDÉRANT QUE dans d'autres cas, des lots ont été inscrits sous le nom de différentes personnes alors qu'il s'agit de voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE des mesures ont été prises pour retrouver les propriétaires inscrits afin que les comptes émis suivant ces inscriptions soient payés et que dans plusieurs cas, il a été impossible de retracer ces personnes;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas des propriétaires connus et peu intéressés à prendre en charge ces lots, des démarches ont été entamées afin de voir si les propriétaires contigus peuvent être intéressés par ces terrains;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas des lots étant utilisés à des fins publiques, à savoir des voies publiques, des démarches ont été entamées afin de faire reconnaître les droits de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans tous les cas, il y a lieu de radier certains comptes, soit en raison d'une prescription de la créance ou tout simplement parce que le peu de valeur du lot ne justifie pas de recourir à la vente pour taxes;

Il est résolu

QUE le Conseil accepte le rapport déposé par la directrice générale adjointe en ce qui concerne les créances à radier, tenant compte du préambule de la présente résolution, pour un montant total de 161,78 \$;

QUE ce montant s'applique au poste budgétaire 02-19000 985

QUE ces radiations soient rétroactives au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 Dossier vente pour non-paiement de taxes : déposer la liste des immeubles devant être vendus

2022-02-20024

Dossier vente pour non-paiement de taxes : déposer la liste des immeubles devant être vendus

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 9 juin 2022 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est résolu

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité.

6.6 Dossier vente pour non-paiement de taxes : mandater un représentant

2022-02-20025

Dossier vente pour non-paiement de taxes : mandater un représentant

ATTENDU que la municipalité de Duhamel peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2022-02-20024 ;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est résolu

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité.

6.7 Équilibrage du rôle d'évaluation- Cycle triennal 2023-2024-2025

2022-02-20026

Équilibrage du rôle d'évaluation- Cycle triennal 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT la recommandation de Servitech de procéder à l'équilibrage du prochain rôle triennal 2023-2024-2025;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil approuvent la recommandation de Servitech et mandatent celle-ci afin de procéder à la rééquilibrage du prochain rôle triennal 2023-2024-2025 pour Duhamel;

Et qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Papineau ainsi qu'à la firme Servitech les informant de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

6.8 Dépôt de la 3^{ème} programmation de la TECQ

2022-02-20027

Dépôt de la 3^{ème} programmation de la TECQ

ATTENDU QUE cette résolution remplace la résolution 2021-09-19893 ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version No 3 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;

Adoptée à l'unanimité.

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Démission de M. Patrick Douglas comme pompier

2022-02-20028

Démission de M. Patrick Douglas comme pompier

CONSIDÉRANT la démission de M. Patrick Douglas au poste de pompier ;

Il est **résolu**

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel acceptent la démission de M. Patrick Douglas au poste de pompier ;

QU'une lettre de remerciements pour ces nombreuses années au sein du service lui soit acheminé

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Entérinement des demandes de subvention salariale Emploi Été Canada

2022-02-20029

Entérinement des demandes de subvention salariale Emploi Été Canada

CONSIDÉRANT l'achalandage accru au Carrefour Duhamellois pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'engager un employé supplémentaire au Carrefour Duhamellois;

CONSIDÉRANT le besoin en Hygiène du milieu et aménagement pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT le besoin en prévention incendie afin d'atteindre nos objectifs de prévention auprès de la population;

CONSIDÉRANT le besoin d'un préposé à la nouvelle station de lavage pour les embarcations ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'embauche de 4 étudiants dont un au Carrefour duhamellois, un en hygiène du milieu et aménagement, un en prévention incendie et un poste à la station de lavage des embarcations nautiques pour la saison estivale soit de juin à la septembre 2022;

Il est **résolu**

QUE Les membres du Conseil acceptent la recommandation de la direction générale à l'effet d'embaucher 4 étudiants dont un au Carrefour duhamellois, un en Hygiène du milieu et aménagement, un en prévention incendie et un pour le nouveau poste de lavage des embarcations nautiques pour la saison estivale soit de juin à septembre 2022;

ET QUE les membres du Conseil entérinent les demandes effectuées par la direction générale auprès d'Emploi Été Canada et l'autorise à signer toute entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin présente le rapport du département des travaux publics.

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin présente le rapport du département des incendies

10.2 Adoption du règlement SQ 21-001 sur le stationnement

2022-02-20030
Adoption du règlement SQ 21-001 sur le stationnement

CONSIDÉRANT que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le règlement SQ 201-001 soit adopté et joint en annexe à ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

10.3 Adoption du règlement SQ 21-002 sur la sécurité, la paix et l'ordre

2022-02-20031
Adoption du règlement SQ 21-002 sur la sécurité, la paix et l'ordre

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le règlement SQ 201-002 soit adopté et joint en annexe à ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

10.4 Adoption du règlement SQ 21-003 sur les nuisances

2022-02-20032
Adoption du règlement SQ 21-003 sur les nuisances

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement relatif aux nuisances;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le règlement SQ 201-003 soit adopté et joint en annexe à ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

10.5 Adoption du règlement SQ 21-004 sur le colportage

2022-02-20033

Adoption du règlement SQ 21-004 sur le colportage

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour légiférer le colportage sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le règlement SQ 201-004 soit adopté et joint en annexe à ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

10.6 Adoption du règlement 21-005 sur les animaux

2022-02-20034

Adoption du règlement 21-005 sur les animaux

CONSIDÉRANT que ce Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la présence des animaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le règlement SQ 21-005 soit adopté et joint en annexe à ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

10.7 Adoption du règlement 21-006 sur l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public

2022-02-20035

Adoption du règlement 21-006 sur l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public

CONSIDÉRANT que la municipalité de Duhamel pourvoit à l'établissement et à l'entretien d'aqueducs publics;

CONSIDÉRANT que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas utilisée inutilement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le règlement SQ 201-006 soit adopté et joint en annexe à ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

10.8 Adoption du règlement SQ21-007 sur les systèmes d'alarme

2022-02-20036

Adoption du règlement SQ21-007 sur les systèmes d'alarme

CONSIDÉRANT que le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le règlement SQ 201-007 soit adopté et joint en annexe à ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

10.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-03 uniformisé en prévention incendie

AVIS DE MOTION est donné par Marie-Céline Hébert à l'effet qu'un de règlement 2022-03 uniformisé en prévention incendie sera adopté à une séance ultérieure. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte-rendu du département

Mme Marie-Céline Hébert donnent les comptes-rendus du département

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12.1 Demande pour le programme *Pêche en herbe* de la fondation de la faune pour l'ensemencement des cours d'eau 2022-2023

2022-02-20037 Demande pour le programme *Pêche en herbe* de la fondation de la faune pour l'ensemencement des cours d'eau 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le lac de la Ferme est un lieu privilégié pour la pêche ;

CONSIDÉRANT QUE Duhamel est un endroit de prédilection pour la pêche dans la région;

CONSIDÉRANT QU' une activité de pêche blanche a lieu annuellement sur ce plan d'eau dans le cadre des *Féeries du Chevreuil* ;

Il est **résolu**

QUE les membres du Conseil autorisent madame Lydia Grenier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » hiver 2022-2023 de la Fondation de la Faune du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Demande-Rallye Défi 2022

**2022-02-20038
Demande-Rallye Défi 2022**

CONSIDÉRANT la demande de Rallye Défi à l'effet de renouveler l'entente initiale pour 4 ans permettant l'utilisation des routes sur le territoire de la municipalité de Duhamel pour ;

1. La tenue du Rallye Défi pour les 4 prochaines éditions (2022, 2023, 2024 et 2025)
2. Autoriser la fermeture de certains chemins municipaux (Chemin Elmitt, Route 3, Chemin des Lacs) pour la tenue de la spéciale Elmitt-Chevreuil.

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de fournir des précisions quant au secteur affecté par le passage de la course, le plan de mesure d'urgence durant la course ainsi que le plan de communication ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE la municipalité de Duhamel autorise de renouveler l'entente pour 4 ans soit de 2022-2025 avec Rallye Défi aux conditions suivantes :

- Fournir l'horaire exact des passages sur les routes et que la municipalité soit consultée annuellement, au cours de l'entente sur le choix des routes.
- Fournir les panneaux d'information à être installés par la municipalité
- Fournir le plan des mesures d'urgence mis en place durant l'évènement

- Fournir Le plan de sécurité de l'événement (incluant le Protocole Covid 19 selon les conditions sanitaires en vigueur)
- Fournir le permis de rallye octroyé par CARS (Canadian Association of Rally Sport)
- Fournir le formulaire d'attestation conforme COVID-19 dûment rempli et envoyé à la santé publique (si la santé publique l'exige)
- Déposer une preuve d'assurance pour la tenue de l'événement à la municipalité

QUE la municipalité s'engage à communiquer à ces citoyens l'horaire exact des passages ainsi que la fermeture des routes au moins 15 jours avant l'évènement

QUE municipalité s'engage à installer les panneaux d'information au moins 15 jours avant l'évènement.

QUE la municipalité puisse se retirer de l'entente si les conditions énumérées ne sont pas respectées ou si des changements surviennent 90 jours avant l'évènement.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 Demande à Postes Canada- Bris de service

2022-02-20039

Demande à Postes Canada-Bris de service

CONSIDÉRANT les plaintes de citoyens reçues lors de bris de service récurrents au bureau de poste de Duhamel ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil demandent à Postes Canada d'assurer le remplacement des employés du bureau de poste de Duhamel lors de leurs congés afin d'éviter des bris de services postaux à Duhamel.

Adoptée à l'unanimité.

14.3 Appui à la Fabrique pour réfection extérieure de l'église

2022-02-20040

Appui à la Fabrique pour réfection extérieure de l'église

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur son patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la fabrique dans le but de rénover l'extérieur de l'église ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil appuient la Fabrique dans sa démarche pour obtenir une aide financière dans le but d'effectuer la réfection extérieure de l'Église.

Adoptée à l'unanimité.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-20041 Levée de la séance
--

Il est résolu

QUE la séance soit et est levée à 19 h 22

Adoptée à l'unanimité.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et greff.